

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

Travail- Justice- Solidarité

D/2003/ 036 / PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

PORTANT

**NOMINATION DES MEMBRES DU
CABINET DU MINISTERE DES
MINES, DE LA GEOLOGIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Loi Fondamentale ;

 Vu Le Décret D/99/094/ PRG/SGG du 08 Mars 1999 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu Le Décret D/99/007/ PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du Gouvernement tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1- Secrétaire Général : Monsieur Alimou DIALLO, précédemment Directeur Général Adjoint de la Société des Bauxites de Dabola, en remplacement de Monsieur Mamadou DOUMBOUYA, muté ;

2- Chef de Cabinet : Monsieur Salifou SYLLA, en service à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP), en remplacement de Monsieur Demba Sékou TOURE, appelé à d'autre fonction ;

3 - Conseiller Principal : Monsieur Aboubacar KEITA, précédemment Coordinateur du Projet Japan Mining Company (JMC) ;

4- Conseiller Technique Chargé des Questions Minières : Monsieur Cécé NORAMOU, en service à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP).

5- Conseiller Economique et Financier : Monsieur Guillaume CURTIS, précédemment Directeur du Projet Intégré du Konkouré, en remplacement de Monsieur Mamady YOULA, muté ;

6- Conseiller Juridique et Fiscal : Monsieur Momo SACKO, Juriste, en remplacement de Monsieur Aboubacar Demba CAMARA, appelé à d'autre fonction.

7- Conseiller chargé des Questions Environnementales : Monsieur Mamadou Saliou DIALLO confirmé ;

8- Conseiller Chargé de Mission : Monsieur Demba Sékou TOURE, précédemment Chef de Cabinet au Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement ;

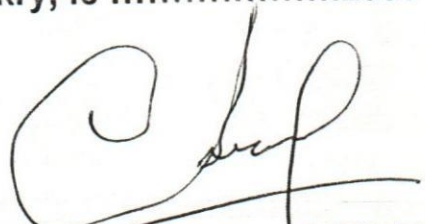
9- Inspecteur Général : Monsieur Alhassane ONIPOGUI, Inspecteur des Finances, précédemment en service au Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de Monsieur Mamadou Saïdou DIALLO, appelé à d'autre fonction;

10- Inspecteur Général Adjoint : Monsieur Malal CAMARA, en service à l'Inspection Générale du Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement.

ARTICLE 2 : Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 MAI 2003


Le Général Lansana CONTE